

PROGRAMME DE FORMATION

Référence : N° AE/2016/006

Intitulé de la Formation : L'externalisation des archives, comment bien choisir son prestataire ?

Formateur : Eric MICAELLI

Objectifs pédagogiques :

- Donner les éléments réglementaires, techniques et méthodologiques permettant de conduire un projet d'externalisation de ses archives chez un prestataire.
- Cette formation donne les éléments permettant :
 - D'acquérir les fondements réglementaires et normatifs liés à l'externalisation des archives
 - D'appréhender les exigences et les spécifications de l'externalisation.
 - D'acquérir la méthodologie permettant de conduire un projet d'externalisation
 - D'estimer le coût du projet
- Elle permet de répondre aux questions suivantes :
 - Comment dois-je conduire un projet d'externalisation des archives de mon organisme d'emploi ou de ma société ?
 - Sur quels critères dois-je choisir les prestataires potentiels ?
 - Comment dois-je rédiger mon cahier des charges ?
 - Comment dois-je estimer le coût du projet ?

Public visé :

- Décideurs, directeurs, responsables et tout salarié ou agent producteur ou gestionnaire d'archives amener à préparer ou à participer à un projet d'externalisation des archives chez un prestataire.

Contenu de la formation :

Jour 1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le marché de l'archivage externalisé ➤ Le contexte réglementaire et normatif ➤ Les principes de l'externalisation des archives ➤ Les exigences et les spécifications normatives et réglementaires
Jour 2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Estimer le coût du projet ➤ Comment choisir les prestataires potentiels ? ➤ Comment rédiger son cahier des charges ? ➤ Cas concret au travers d'exemples de projet d'externalisation.

Organisation et tarif :

Type de session	Durée	Date	Lieu	Prix par stagiaires
Inter-entreprises	2 jours (14 Heures)	28-29 novembre 2016	Saint-Denis <i>(cadre d'un hôtel de standing comprenant : petit déjeuner d'accueil, pauses et repas)</i>	400 € par jour*

* Régime de l'auto-entreprise : TVA non applicable, art. 293 B du CGI.